

**COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire.

Date de convocation : 05 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, AUVINET, POIRIER, BRETIN, GAZE, CORMERAIS
MM. AUVINET, FONTENIT, PESLERBE, MAUDET, GATE, AUGEREAU, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Mme Florence CORMERAIS a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1- Finances : Engagement , liquidation et mandatements des dépenses d'investissements en attendant le vote du budget 2021 D_2020_79

Monsieur le Maire informe le conseil que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Dépenses d'investissement ouvertes en 2020 :

Budget Principal	
BUDGET PRIMITIF	822 219.76 €
Décision Modificative	0,00 €
Déficit d'investissement	0,00 €
Sous total 1	822 219.76 €
Remboursement de la dette	545 504.25 €
Sous total 2	545 504.25 €
TOTAL	276 715.51 €
Quart des crédits	69 178.87 €

L'ouverture des crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	23 059.00 €
21	Immobilisations corporelles	23 059.00 €
23	Immobilisations en cours	23 060.87 €
	TOTAL	69 178.87 €

Le conseil adopte les ouvertures de crédits sur certaines lignes d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

2- Finances : Indemnité de gardiennage des églises D_2020_80

Vu les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,

Considérant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés de gardiennage des églises communales (notamment aux prêtres affectataires) est de 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

Considérant que le gardien de l'Eglise de Saint Martin des Tilleuls ne réside pas sur la commune,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020.

Le conseil valide le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2020 pour un montant de 120.97€

3- Terrain : déstockage avec la SAFER au lieudit ponneau pour la création d'un chemin de randonnées D_2020_81

La commune souhaite se rendre propriétaire des parcelles de terre cadastrées ZT 0074 situées au lieu-dit Ponneau sur la commune de la Gaubretière, d'une superficie globale de 0 ha 89 a 88 ca afin de réaliser un chemin de randonnées.

Ce projet nécessite d'acquérir lesdites parcelles à la SAFER qui les détient dans le cadre d'une réserve foncière.

Dès lors, cette acquisition se fera moyennant un prix global de 2 732.87 € TTC

A compter du 01/01/2021, une majoration sera appliquée à ce prix de rétrocession prévisionnel par mois de stockage supplémentaire d'un montant HT de 0.28 €.

Le conseil donne son accord à cette acquisition aux prix et conditions sus-énoncés

4- Terrain : Acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière D_2020_82

Monsieur Alain LANDREAU, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il faut d'ores et déjà penser à l'agrandissement du cimetière (reste actuellement 8 concessions).

Les propriétaires de la parcelle qui jouxte le cimetière actuel, sont favorables à la vente à la commune d'une parcelle d'une surface de 1 120 m² au prix de 6 € le m² soit 6 720 €.

Les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil donne son accord à cette acquisition aux prix et conditions sus-énoncés

5- Rénovation du locatif au 4 rue des Glycines D_2020_83

Monsieur Alain LANDREAU, Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le logement sis au 4 rue des Glycines est très endommagé et qu'il y a aussi un réel souci de ventilation.

Les travaux d'installation de la VMC vont être réalisés par les agents intercommunaux.

En revanche, la commission travaux souhaite en profiter pour remettre à propre le logement avant sa relocation.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un devis reçu de la SARL Loïc SOULARD pour l'ensemble des peintures et du sol. Le devis s'élève à 6 869.24 € HT soit 7 556.16 € TTC

Le conseil valide le devis proposé par la SARL Loïc Soulard

6- Aménagement de la rue des Rosiers. D_2020_84

Pour faire suite à la réunion du mardi 8 décembre avec la commission élargie et aux avis des commissions bâtiments et travaux, le conseil municipal a analysé les premiers croquis pour demander quelques modifications.

Une esquisse plus affinée en tenant compte des remarques des élus sera proposée au conseil du mois de janvier 2021.

7- Eglise : Devis pour le changement des abats sons et du kit de traction de la cloche n°3 : D_2020_85

Le conseil est informé que suite à la visite annuelle de notre installation, le technicien a repéré plusieurs soucis :

- L'abat son est en très mauvais état, certains éléments sont tombés et risque encore de tomber ;
- Le kit de traction de la cloche n°3 est vétuste.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 10 748.01 € HT soit 12 897.61 € TTC reçu de l'entreprise LUSSAULT

Le conseil valide le devis de l'entreprise LUSSAULT

8- Eglise : dossier de demande de subvention au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé » D_2020_86

Le conseil départemental de Vendée au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé » intervient pour les édifices culturels pour les travaux de restauration extérieure, intérieure et de mise en sécurité.

Concernant le devis de l'entreprise LUSSAULT (D-2020-85), la partie concernant les abats sons pourrait être subventionnable à hauteur de 50 % des dépenses HT.

Monsieur le Maire rappelle le montant de 10 428.88 € HT, il propose au conseil de déposer un dossier au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé » afin de prétendre à une subvention à

hauteur de 50%.

Le conseil valide la demande de subvention auprès du Département de la Vendée

9- Classement de la voirie dans le domaine public D_2020_87

La dernière mise à jour du tableau du classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2016 et approuvée par délibération du conseil municipal du 18 novembre 2016.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 22,586 kms et 6950 m² de parking.

Le Maire propose au conseil municipal de classer la rue Jean Yole, la rue Georges Simenon et la rue Gilbert Prouteau (lotissement du Vrignon tranche VI) dans le domaine public.

Cette opération de classement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de la voie communale est dispensée d'enquête publique (article L141-3 du code de la voirie routière).

Le conseil accepte le classement des rue Jean Yole, Georges Simenon et Gilbert Prouteau d'une longueur totale de 318.58 m

10- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 D_2020_88

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la réception du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2019, adopté par le Conseil Communautaire du Pays de Mortagne en séance du 4 novembre 2020.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

11- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée D_2020_89

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Le conseil sollicite l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée

12- Acquisition de deux défibrillateurs D_2020_90

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du contrôle du défibrillateur situé au complexe de la Botterie, le 6 novembre dernier, il s'est avéré que le bouton « choc » fonctionne mais en appuyant très fortement. Le défibrillateur a donc suite à ce contrôle était classé « non conforme » aux exigences.

De plus il est recommandé qu'un DAE soit accessible en moins de quatre minutes (aller-retour). Cela signifie qu'entre le moment où la personne va chercher un DAE et son retour auprès de la victime, il faut que 4 minutes se soient écoulées.

Le cœur du bourg, école, périscolaire, bibliothèque est à plus de 4 minutes aller/retour de la salle de la Botterie.

Monsieur le Maire et les adjoints proposent de changer le défibrillateur de la salle mais aussi d'en rajouter un à la périscolaire.

Il présente le devis reçu de la SAFE, pour les 2 défibrillateurs 2 725 € HT soit 3 270 € TTC.

Le conseil valide le devis de la SAFE pour l'acquisition de deux défibrillateurs

- Informations diverses

- Mesurage du Radon : lors du conseil municipal du 14 novembre 2019, la commune a décidé d'adhérer au groupement de commande lancé par la communauté de communes sur le mesurage du radon. Ce mesurage va avoir lieu durant deux mois en début d'année. Il concerne la périscolaire ainsi que la maison communale.
- La distribution des colis de Noël pour les personnes âgées aura lieu le samedi 19 décembre 2020
- Le bulletin municipal sera distribué avant le réveillon de Noël
- L'élection du conseil municipal des enfants aura lieu le jeudi 17 décembre à 10h30.

- Information sur les délégations du conseil données au maire.

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
13/11/2020	IA 085 247 20 0006	DIA	15 rue des peupliers	
14/11/2020		Cordon lumineux	DECOLUM	254,40
16/11/2020		Rajout levé topo rue des rosiers	AIR GEO	450,00
17/11/2020		Nacelle articulée	VLOK	233,16
20/11/2020		Depliants Dicrim	Obc	146,44

Prochains conseils :

21 Janvier 2021 à 20h30

18 février 2021 20h30

25 mars 2021 à 20h30 (vote du budget)


22 avril 2021 à 20h30

3 juin 2021 à 20h30

1er juillet 2021 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le maire

A circular official stamp with the text "MAIRIE DE ST-JEAN" and "1911" is partially obscured by a dense, handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "annencius", written over a faint, illegible stamp.